

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2012

SUBVENTIONS

Le Conseil vote à l'unanimité :

- une subvention de 1200 euros à l'école Fostier pour l'organisation de la Classe Verte
- une subvention de 100 euros au CLIC pour son travail auprès des personnes âgées
- une subvention de 3400 € pour l'Association du Personnel Communal, subvention obligatoire dans le cadre des œuvres sociales
- une subvention de 450 € à la gym marpentoise

INDEMNITE RECEVEUR

Suite au changement de comptable du Trésor, le conseil vote le principe de l'indemnité allouée pour l'aide à la confection des documents budgétaires sur la base du taux de 100 %.

DROIT DE PREMPTION URBAIN

Le maire informe les membres présents de la vente du 54, rue de la place (ancienne poissonnerie, face au PMU).

Il explique que dans le cadre du projet de requalification du centre-bourg, il importe de préempter ce logement pour réaliser à l'étage, après travaux, un logement d'urgence sociale pour les marpentois faisant face à des difficultés passagères comme le relogement suite à un incendie et pour réaliser au rez-de-chaussée un espace commercial à louer.

Le Conseil vote à cette proposition d'achat sur la base du prix annoncé, à savoir 24 000 euros, frais de notaire inclus.

IMMEUBLE RUE DU 8 MAI 45

Suite aux contacts pris avec le notaire, le président propose de différer la procédure d'abandon manifeste.

PERIMETRE DE PORTAGE FONCIER QUARTIER DE LA PLACE

Le maire propose de solliciter de l'agglomération l'inscription du quartier de la place dans la convention-cadre avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) en vue de mener à bien la requalification urbaine de ce quartier. Une telle convention permet à la commune de faire préempter les logements qu'elle souhaite par l'EPF qui les revend à la commune au bout de cinq ans, sachant qu'une éventuelle démolition donne droit à une prise en charge de 40 % du coût par l'EPF.

Mme Verplaetse propose d'élargir ce périmètre à la rue de la place entre le PMU et le passage souterrain.

Le conseil vote le périmètre élargi et mandate le maire pour solliciter l'agglomération.

SITUATION BUDGETAIRE

M.Christian Lavielle, délégué aux finances, fait le point sur la situation budgétaire et propose de souscrire l'emprunt sur cinq ans de 200 000 euros tel que prévu au budget 2012 et présente les propositions des organismes bancaires.

Le conseil décide de retenir la Caisse d'Epargne qui propose un taux fixe annuel de 4,26 %.

ACCUEIL DE LOISIRS

Accueil de loisirs des Marpinioux (3 à 6 ans)

Du 9 juillet au 3 aout

Tarifs :

42 € pour le 1^{er} enfant , 32 € pour le second

32 € / enfant pour les familles dont le coefficient caf est inférieur à 503

57 € / enfant pour les familles non bénéficiaires de la caf

22 € / enfant dont la famille est suivie par le Ccas de Marpent

Tarifs doublés pour les extérieurs

Du 6 au 10 aout (uniquement le matin)

Tarifs :

7 € / enfant pour une famille non –allocataire

Famille allocataire caf : 6 € /pour le premier enfant, 5€ à partir du 2em

5 € / enfant si coefficient caf de la famille inférieur à 503

4 € / enfant si famille inscrite au Ccas de Marpent et percevant les minima sociaux

Tarifs doublés pour extérieurs

Création de 4 postes d'animateurs

Accueil de loisirs des 6/ 16 ans

Fonctionnement en deux périodes (du 9 au 20 juillet et du 23 juillet au 3 aout)

Tarifs par période :

27 € / enfant pour les familles non-allocataires de la caf

Famille allocataire caf : 21 € pour le 1^{er} enfant, 16 € à partir du second

16 € / enfant pour les familles dont le coefficient est inférieur à 503

11 € / enfant si famille inscrite au Ccas de Marpent et percevant minima sociaux

Participation au mini-camps :

4 €/ enfant pour le camping des 10/12 ans

10 € / enfant pour le camping des 12/ 16 ans

Tous ces tarifs sont doublés pour les extérieurs

Création de 24 postes d'animation (bénévoles inclus)

Les bénévoles recevront des bons d'achat comme gratification si leur mission est accomplie entièrement, et qui se composent ainsi : 70 € pour un mois et 35 € pour deux semaines de bénévolat.

VENTE DES ATELIERS MUNICIPAUX : RUE VICTOR HUGO

Le maire informe ses collègues que le compromis est signé avec la SAGEP, société de marquage publicitaire (actuellement basée à Rousies) qui occupera le rez-de-chaussée et envisage de réaliser plusieurs logements à l'étage.

CESSION PARCELLES COMMUNALES OREE DU BOIS

Dans le cadre de la cession de deux parcelles à l'Orée du Bois (l'une à Promocil, l'autre à un particulier), et pour lesquelles la commune rédigera elle-même les actes administratifs, le conseil mandate le maire pour procéder à l'authentification des actes d'aliénation.

BIBLIOTHEQUE – MEDIATHEQUE

Le conseil donne mandat au maire pour déposer auprès du Conseil Général une demande de subvention de 60 % pour l'acquisition du mobilier.

MOULIN

Le maire rappelle que les Amis du moulin disposent d'un compte dédié à la rénovation du moulin. Le conseil donne son accord pour recevoir en une fois sous forme de subvention les 10 800 euros engrangés sur ce compte « rénov-moulin ».